

COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 07/11/2018

Lieu : Salle des fêtes

Participants :

Maurice BOULETIN - Franck PRAT – Didier BOISSIER - Jocelyne CORTIE - Patrick DOUCHY -
Brigitte HOOGE - Bruno LACROIX - Stéphane LHUISSIER - Anne LUPIAC - Jean-Marc MARTIN -
Lysiane PALISSE - Patrick PALISSE - Hélène PASSEY - Pierre BELANGER - Véronique BELANGER -
Frédéric PUGNERE - Mireille ROUZAUD - Daniel SOUVIGNET - Joël RIVIERE - Ludovic CHAUX -
Régine GUALBERT - Jean Paul PIZON - Franck PRAT - Gérard PAGES - Joël RIVIERE – Alain
LARNAC – Michèle FIERAIN

Absents excusés : Julien LACROIX - Raphaël CHEVALARD - Joël PUJADE - François BROQUIN
Marlène et Fernand CANDEL - Claude PALISSE - Joël PUJADE - Francis ROUZAUD - Elia
THORNTON - Nancy ARNOUX - Didier MAITRE - Sandrine GEORGENS - Annick PAGES

Objet : **REUNION ORDINAIRE DE LA COMMISSION
PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

Diffusion : Membres de la Commission – Site internet de la mairie – les institutrices de l'école du PIN

Rédacteur : Patrick PALISSE

Date de diffusion : 25/11/2018

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 4
---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Démarche Histoire du Pin
2. Acquisition de la Maison Nizier
3. Tarification incitative des ordures ménagères
4. Informations diverses

COMPTE RENDU

1. Démarche Histoire du Pin

Cette démarche, évoquée lors des réunions de la Commission Patrimoine et Environnement du 20 octobre 2017 et du 16 septembre 2014 est aujourd'hui devenue une réalité. Elle a pour but de retracer l'histoire de la vie au PIN de 1850 à 1970 et en laisser un témoignage aux jeunes générations.

Les enseignantes de l'école et les enfants participent à la démarche en enrichissant le questionnaire support (questionnement prédéfini) par thème et en participant directement à certaines tables rondes.

Des entretiens individuels et des tables rondes (5 personnes) se tiennent avec toutes les personnes volontaires qui connaissent LE PIN, entre octobre 2018 et juin 2019.

Le « produit final » visé est une vidéo et un fascicule synthèse des tables rondes et entretiens. Une présentation de ces résultats aura lieu en réunion publique.

Les premiers entretiens individuels ont commencé en Octobre et les premières tables rondes auront lieu le 9 Novembre. 47 personnes participent à ces rencontres.

Toutes les personnes du village désireuses de participer aux rencontres en tant qu'interviewers (euses) seront les bienvenues et sont priées de se faire connaître en mairie.

2. Acquisition de la Maison Nizier

Le maire explicite la décision du Conseil Municipal d'acquérir la maison Nizier comme déjà décrit dans plusieurs comptes rendus de réunions de Conseil Municipal récentes.

La Maison Nizier est une bâtisse située en centre village de 200 m² au sol, au prix d'acquisition de 80 000 € (y compris les frais). L'investissement, incluant restauration et achat, est de 287 000 €.

Sa destination finale est la création d'un logement social et d'un commerce de proximité ou d'un local technique de stockage. Concernant le logement social la mairie a fait le choix de garder les mains libres du choix du locataire afin d'en faire profiter, tant que faire se pourra, un jeune ou un jeune couple du village.

Le financement se fera par :

- les fonds propres (éventuellement) de la commune
- une subvention de l'Etat, déjà obtenue, de 25 % du total investi, soit 75 000 € environ, sous condition expresse d'avoir réalisé le logement social
- Par une subvention du Département demandée, qui peut atteindre 30 000 € sous condition expresse d'avoir réalisé le logement social
- Par une subvention de la Région demandée pour le commerce et le logement social qui peut atteindre 30 000 €

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 4
--	---------------------------------	--

- un emprunt dont le montant initial dépendra des subventions obtenues et de l'utilisation ou pas des fonds propres de la commune

Avec un investissement initial de 287 000 €, un emprunt à taux d'intérêt **2 %**, et un loyer supposé de 400 € pour le logement et 200 € pour le commerce, le coût résiduel pour la commune sera de :

Sans utiliser les fonds propres de la commune

- Avec une subvention de 130 000 € : 143 € par mois
- Avec une subvention de 100 000 € : 286 € par mois
- Avec une subvention de 75 000 € : 451 € par mois

En utilisant 55 000 € de fonds propres de la commune

- Avec une subvention de 130 000 € : - 117 € par mois
- Avec une subvention de 100 000 € : 25 € par mois
- Avec une subvention de 75 000 € : 143 € par mois

Un compromis de vente a été passé en juin 2018, la vente définitive devant intervenir d'ici janvier 2019, délai nécessaire pour la réponse des banques.

3. Tarification incitative des ordures ménagères

La facturation de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères se fait aujourd'hui par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui ne tient compte ni du nombre de personnes dans le foyer ni du volume de déchets produits. On peut donc considérer que ce système est commode mais fondamentale injuste.

Par ailleurs, selon une loi gouvernementale, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), appliquée aux ordures ménagères est aujourd'hui de 24 €/tonne et passera à 65 €/tonne en 2025.

La tarification incitative est un nouvel outil permettant de réduire la production de déchets et d'améliorer la maîtrise économique du processus de nature à estomper tout ou partie de de l'augmentation de la TGAP. En fait, deux outils différents existent:

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) avec une partie fixe et une partie liée au volume d'ordures ménagères produit,
- la Redevance incitative (RI), entièrement liée au volume d'ordures ménagères produit.

L'objectif de l'Agglomération du Gard Rhodanien est de mettre en œuvre cette tarification incitative à partir de 2022, selon le planning suivant :

- 2019/2020 : préparation à la mise en œuvre. Choix Taxe Incitative ou Redevance Incitative.
- 2021 :
 - phase de test (période « à blanc ») : les usagers pourront comparer ce qu'ils auraient payé dans le nouveau système avec ce qu'ils paient dans le système actuel.
 - Suivis des collectes pour surveiller la qualité du tri
 - Suivis des indicateurs (tonnages, taux de présentation, etc.)
- 2022 : Passage en tarification incitative

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 4
--	---------------------------------	--

4. Questions diverses

a) Le Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège

Comme explicité lors de la réunion de la Commission Patrimoine et Environnement du 20 octobre 2017, un Parc Naturel Régional (Le Parc Naturel Régional des Garrigues de l'Uzège) est en cours de création.

En 2013 et 2014, un périmètre d'étude de 119 communes a été envisagé. En définitive, en 2015, à l'examen des critères, 80 communes ont été retenues dans le périmètre du Parc et 6 villes-portes, à sa frontière. LE PIN a été retenu dans le périmètre, grâce à son espace naturel, son patrimoine, son label Village Etoilé.

Le Conseil Municipal du PIN a adhéré, dès Octobre 2017, à l'association en charge de l'élaboration de la Charte du Parc. Aujourd'hui, beaucoup de communes ont délibéré favorablement et la Région attend la position des dernières communes pour donner suite à la démarche. Un point global est donné sur le site internet de l'association (<http://lesamisdupnrdesgarrigues.org/les-dernieres-actualites/>).

b) Restauration du patrimoine

La fontaine du Mas Palisse et le mur de la Bèdaire sont en cours de restauration par l'association « Passe-Murailles ».

c) Obligations légales de débroussaillage

Le Maire a rappelé ces obligations qui figurent sur le site internet de la commune.

d) Composteur collectif

L'Agglomération du Gard Rhodanien met progressivement en place au sein des communes qui la composent le compostage collectif, dans l'objectif de réduire à terme de 30 % le volume d'ordures ménagères. Tous les équipements sont fournis gratuitement à la commune par l'Agglomération du Gard Rhodanien. Un certain nombre d'actions restent maintenant à mener par la municipalité :

- Identifier une vingtaine de foyers volontaires pour fournir l'apport en déchets organiques. Certaines familles se sont déjà inscrites
- Trouver deux référents au moins et les former (3 heures de formation). Les volontaires doivent se manifester en mairie.

L'objectif est de mettre en place le composteur d'ici la fin 2019.